

# TRANSILIEN

## Lutte Anti-Fraude

## Service Low cost !

L'UNSA-Ferroviaire, reçue par la Direction Transilien dans le cadre d'une nouvelle DCI sur le projet d'assermentation et agrémentation des agents sédentaires, réaffirme son opposition à la mise en place de ce projet qui génère :

- Du danger pour les agents.
- Des dérives.
- Des impacts sur les Groupes de Contrôle Île-de-France (GCIF).

La LAF n'est pas le cœur de métier de l'agent commercial gare comme le stipule la VO00728, mais qu'importe, l'activité Transilien s'affranchit des textes en vigueur. La Direction tente de nous rassurer sur un cadrage national « clair » :

- Garantie sur l'existence des GCIF à horizon de 10 ans.
- Projet sous la forme du volontariat.
- Mise en place dans les gares moyennes ou « importantes ».
- Pas de contrôle si l'agent est seul.
- Pas de contrôle en dehors des créneaux fixés.
- Pas de contrôle sans appui sûreté.
- La formation pourra évoluer en fonction du ressenti des agents.
- Environ deux opérations LAF par mois.
- Perception des 10% sur les encaissements immédiats.

Toutefois, les différentes directions de lignes gardent une large marge de manœuvres.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, il ne s'agit pas d'un cadrage mais d'un projet à géométrie variable.**

**Ce dossier n'apportera aucune plus-value à la LAF.**

**Au contraire, il risque de mettre les agents en situation de danger, sans oublier les éventuelles dérives qui ont déjà commencé**

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, un système de contrôle en inter-métiers est tout à fait envisageable. Une politique de LAF qualitative ne passe pas par l'assermentation des agents sédentaires.**

Décembre 2015



UNSA-Ferroviaire

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

**Le syndicalisme en positif !**

## Extrait de la VO 00728

Les missions constituant le Service Commercial Transilien sont les suivantes :

- L'accueil, l'orientation et la prise en charge des clients,
- L'information collective des voyageurs via les canaux et systèmes d'information disponibles,
- La gestion de site qui garantit le bon fonctionnement et l'état des installations mises à la disposition des voyageurs dans le périmètre de la gare,
- La vente et après-vente des titres de transport,
- La contribution à la ponctualité des trains par une bonne gestion des flux et par la qualité des opérations liées au produit trains,
- La tranquillité des voyageurs et la prévention contre la fraude.